

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS FFME

CSME Clamart Escalade Saison Sportive 2022/2023



Je soussigné (e) (Nom) (Prénom):			Tél :		
Agissant en qualité de : □ représentant légal □ Mère □ Père					
De l'enfant :					
Nom:	Prénom:				
	Né(e) le : Tél :				

Club: CSME Clamart Escalade

• Autorise:

- la participation de mon enfant aux compétitions d'escalade organisées par la FFME dont le calendrier est disponible à l'adresse : www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html,
- les responsables du club (entraineurs animateurs dirigeants) à effectuer des déplacements avec mon enfant en voiture, bus ou tout autre moyen de locomotion, lors des compétitions.
- les responsables du club à prendre les dispositions nécessaires dans le cas où mon enfant serait malade ou accidenté pendant les compétitions, y compris une hospitalisation au centre médical le plus proche en cas d'urgence.
- le club à utiliser et à diffuser les images de mon enfant prises lors des compétitions et ou des entrainements.
- toute personne agréé par le Ministère des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur(*).
- M'engage à respecter le Règlement Intérieur
- M'engage a être présent aux compéttions auxquelles je me suis inscrit(e)

Date: Signature:

(*):En application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.

L'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50 F. +33 (0)1 40 18 75 59